

Les nouveaux contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des CHRS

SUR DEMANDE

Session ouverte si un groupe d'au moins 8 personnes est constitué, des dates pourront être proposées en INTRA et en INTER.

Contexte - objectifs

S'approprier les enjeux et les règles liés à la conclusion des CPOM nouvelles générations issus de la loi ELAN du 23 novembre 2018 et de son arrêté d'application.

Cerner les trames de CPOM et propositions de contenu actuellement négociées entre les autorités et les gestionnaires et être armé pour la négociation à venir.

Contenu

Jour 1

- Le contexte dans lequel intervient la négociation des CPOM (transformation de l'offre, baisse de l'enveloppe CHRS, tarifs plafonds...)
- Présentation de ce qu'est un CPOM et des règles applicables à ces contrats et différence par rapport à la procédure budgétaire annuelle
- Les changements de posture que cela induit
- Les pré-requis à la négociation de tout CPOM
- Les premières étapes de la négociation d'un CPOM
- Identification des objets possibles de la contractualisation à partir d'apports théoriques et de cas pratiques

Jour 2

- Négociation du contenu du CPOM
- Le contenu obligatoire du CPOM
- La mise en oeuvre du CPOM, les incidences sur la procédure de tarification et la valeur juridique du CPOM. Les incidences en termes de management interne au gestionnaire
- La trame nationale du CPOM CHRS : les points de vigilance, les pièges à éviter, les ajouts à tenter de négocier
- Fiches actions du CPOM : contenu, indicateurs, incidences sur les ressources allouées. Les différents points d'étapes prévus, notamment dans le cadre du nouveau dialogue de gestion
- Évaluation des deux jours de formation

Moyens et méthodes

Formation basée sur l'échange de pratiques à partir de situations concrètes, d'apports théoriques et méthodologiques.

Tarifs



Adhérent : 465 €/inscrit

Non adhérent : 595 €/inscrit



Publics visés

Administrateurs, directeurs, cadres des établissements gérant des CHRS



Durée

2 jours, 7h par jour



Prérequis

Aucun



Formateur

Arnaud Vinsonneau, Cabinet Jegard
Spécialiste des questions des CPOM au sein des ESSMS



Lieu

En fonction de la demande



Evaluation des acquis

Questionnaire d'évaluation
Attestation de réalisation de la formation



Accessibilité

Votre situation nécessite des aménagements particuliers ?
Si oui, merci de nous en informer dès que possible afin d'envisager des modalités pédagogiques et techniques adaptées
=>christele.hervagault@federationsolidarite.org